



Charlesbourg, le 26 juin 1998

A V I S

À TOUS LES FOURNISSEURS

DÉMARRAGE DES MANDATS

La Direction de la rénovation cadastrale (DRC) vous informe des modifications suivantes qui ont été apportées aux activités de démarrage des mandats afin d'en améliorer le déroulement.

Envoi des avis d'intention

Les avis sont expédiés par le Ministre selon les modalités suivantes :

- Mandats de moins de 4 000 lots
Deux envois espacés d'une semaine.
- Mandats de 4 000 lots et plus
Trois envois répartis sur une semaine.

Préparation des listes de lots

- Bureaux informatisés de Laval et Montréal
Aucune modification. Les listes de lots sont préparées par le Fournisseur selon les spécifications définies dans les Instructions.
- Autres bureaux de la publicité des droits (BPD)
Les listes de lots sont préparées par la DRC et transmises au BPD environ quatre mois avant le début du mandat.
Le BPD prépare les copies des index des immeubles et les remet au Fournisseur au démarrage du mandat.

(Avis 98-52)

